

Conditions Générales d'Utilisation du programme Davantage Internet

France Télécom, société anonyme au capital de 10 426 692 520 euros, dont le siège est 6 place d'Alleray 75015 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 380 129 866, propose son Programme DAVANTAGE INTERNET. Les présentes conditions générales d'utilisation ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles les membres du programme Davantage Internet ont accès au programme de fidélité.

ARTICLE 1. DÉFINITION

Le Programme Davantage Internet est un programme permettant aux clients titulaires d'une offre Internet Haut débit et ayant la qualité de « résidentiels » (ci-après « Bénéficiaire ») de :

- cumuler au sein d'un compte points Davantage Internet des points acquis en fonction notamment de leur facture, d'évènements spécifiques, de campagnes promotionnelles à durée limitée. Les conditions sont déterminées à l'article « Attribution de points »,
- accéder à un catalogue de cadeaux, accessibles sur le site internet du programme.

L'adhésion au Programme Davantage Internet est régie par les présentes Conditions Générales d'Utilisation.

ARTICLE 2. ÉLIGIBILITÉ

Le programme Davantage Internet est accessible gratuitement aux Bénéficiaires dès lors qu'ils remplissent les conditions d'éligibilité décrites aux présentes.

Sont exclus du programme :

- les clients détenant une offre Orange Internet Pro ;
- les clients disposant d'un numéro de SIRET et/ou s'étant déclarés professionnels lors de leur souscription à une offre Internet Haut Débit Orange ou à une offre Internet Haut Débit Pro Orange ;
- les clients détenant une offre « La fibre » ou « Optimales » ;
- les personnes morales ou physiques ayant souscrit une offre Internet Haut Débit pour leur activité professionnelle ;
- les clients détenant une offre Bas Débit Orange.



ARTICLE 3. ADHÉSION

Les Bénéficiaires sont membres dès lors qu'ils remplissent les conditions d'éligibilité décrites ci-dessus.

L'adhésion est automatique dès lors que le Bénéficiaire est titulaire d'une offre Internet Haut Débit Orange et qu'il remplit les conditions d'éligibilité décrites ci-dessus.

ARTICLE 4. DÉFINITION DU COMPTE POINTS ET CUMUL DES POINTS

4.1 Définition du compte points Davantage Internet

Le Bénéficiaire du Programme Davantage Internet est le titulaire/payeur de l'Offre Internet Haut-débit.

Si un compte présente un payeur mais plusieurs utilisateurs (ci-après dénommé « compte à hiérarchie »), le Bénéficiaire du Programme Davantage est le payeur de l'offre Internet Haut Débit. Ce compte de points Davantage Internet cumule les points liés aux différents comptes utilisateur.

4.2 Acquisition des points

Les points sont attribués sur le compte Davantage Internet en fonction des opérations décrites ci-dessous :

- Lors de l'entrée dans le programme, le Bénéficiaire reçoit des points de bienvenue.
- Le Bénéficiaire gagne des points en fonction du montant de sa facture TTC mensuelle selon la règle : 1€ = 10 points, dans la limite de 150 € par mois.
- Le Bénéficiaire se voit attribuer des points anniversaire tous les 6 mois, qui viennent récompenser son ancienneté dans le programme Davantage Internet.
- Des points supplémentaires peuvent être proposés aux Bénéficiaires à l'occasion d'événements spéciaux et occasionnels ou lors de campagnes promotionnelles à durée limitée. Ces événements feront l'objet d'une communication spécifique sur le site Orange.fr>Internet, par courrier électronique ou sur le site Davantage Internet.

4.3 Consultation des points

Le Bénéficiaire peut consulter son solde de points ainsi que les mouvements du compte point Davantage Internet à tout moment :

- sur le site Internet Orange à l'adresse suivante : www.orange.fr/ rubrique mon compte ;
- en contactant le 0 892 699 114 (de 8H à 21H du lundi au samedi, appel gratuit depuis une ligne fixe France Télécom. Si l'appel est passé depuis la ligne d'un autre opérateur, consultez ses tarifs).

Le solde de points sera également indiqué sur un relevé de points trimestriel qui sera transmis par courrier électronique au Bénéficiaire.

ARTICLE 5. CARACTÉRISTIQUES ET DURÉE DE VALIDITÉ DES POINTS

Le point n'a pas de valeur marchande, en conséquence, aucune espèce ni aucune autre contrepartie que celle expressément prévue dans le programme Davantage Internet ne sera versée au Client.

Le cumul des points Davantage Internet et l'utilisation des Points sont strictement personnels et incessibles. Les points ne peuvent faire l'objet de prêt, de transferts, d'échanges, de cession à un tiers que ce soit à titre gratuit ou onéreux.

Les points sont valables l'année en cours + 2 ans. Les points qui n'auront pas été convertis à la fin de cette période seront définitivement perdus.

Le Bénéficiaire est informé, par les relevés de compte trimestriel, des points arrivant à échéance. Il peut également consulter l'échéance des points sur Internet.

ARTICLE 6. CATALOGUE DE CADEAUX

Les Bénéficiaires peuvent consulter le catalogue des cadeaux Davantage Internet, ainsi que le nombre de points requis pour l'obtention de chacun de ces cadeaux sur le site internet: www.orange.fr/ rubrique mon compte.

Le choix des cadeaux s'effectue dans le Catalogue Cadeaux en vigueur au moment de la commande et aux conditions de conversion et de prix fixées dans ce Catalogue.

Lorsque le Bénéficiaire a accumulé suffisamment de points pour obtenir un cadeau, il peut demander la conversion de tout ou partie de ses points par Internet à l'adresse suivante : www.orange.fr/ rubrique mon compte ou appel téléphonique au 0 892 699 114 (de 8H à 21H du lundi au samedi, appel gratuit depuis une ligne fixe France Télécom. Si l'appel est passé depuis la ligne d'un autre opérateur, consultez ses tarifs).

Seuls les cadeaux présentés sur ce site à la date de la commande pourront être commandés.

La conversion de points en cadeaux est irréversible.

ARTICLE 7. CONVERSION DES POINTS EN CADEAUX

Les points qui sont attribués par le programme Davantage Internet ne pourront être utilisés que dans le cadre de ce programme.

Lors de la demande de conversion de points en cadeaux, le Client devra accepter les conditions spécifiques de chaque cadeau, et posséder le nombre de points nécessaires pour l'obtenir.

Les commandes de récompenses peuvent se faire sur le site du programme Davantage Internet, www.orange.fr/ rubrique mon compte.

Dans le cadre d'un Compte à hiérarchie, le Bénéficiaire du programme Davantage Internet étant le payeur, seul le payeur peut passer une commande en appelant le 0 892 699 114 (de 8H à 21H du lundi au samedi, appel gratuit depuis une ligne fixe France Télécom. Si l'appel est passé depuis la ligne d'un autre opérateur, consultez ses tarifs).

La commande peut être suivie sur le site Davantage Internet : www.orange.fr/ rubrique mon compte.

La commande de cadeaux sera confirmée par un mail envoyé au Bénéficiaire.

L'activation d'un cadeau, lorsque celui-ci est un service Orange Internet, sera effective le 1^{er} du mois suivant la commande.

France Télécom ne pourra pas être tenue responsable d'une éventuelle rupture de stock.

France Télécom est déchargée de toute responsabilité concernant les conditions d'acheminement et l'utilisation des cadeaux.

Le décompte des points est immédiat après le passage d'une commande.

La décrémentation des points se fera en fonction de l'ancienneté de ceux-ci. Les points ayant été acquis en premiers seront les premiers à être utilisés.

ARTICLE 8. CHANGEMENT D'AVIS - RÉTRACTATION

En application de l'article L 121-20 du Code de la Consommation, le Bénéficiaire, ayant souscrit à distance, a la faculté d'exercer son droit de rétractation en contactant le service Assistance Commerciale de Orange, dans un délai de sept (7) jours francs à compter de la réception de la prime physique, sous réserve, en cas de livraison d'un terminal, que ce dernier soit retourné à l'expéditeur.

Lorsque ce délai expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prolongé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Les éventuels Équipements doivent être retournés à l'adresse suivante :

France Télécom
ZA Distripole Parisud
Secteur 3 - Bat A
77127 Lieusaint

Les frais de retour sont à la charge du Bénéficiaire.

Conformément à l'article L 121-20-2 du Code de la Consommation, le Client qui accepte d'utiliser le service avant la fin du délai de sept (7) jours francs renonce expressément à bénéficier de son droit de rétractation.

En cas d'utilisation du droit de rétractation, les points sont restitués au Client sur le compte point.

ARTICLE 9. SERVICE CLIENT

Le Bénéficiaire peut contacter le service client Orange Internet grâce au formulaire Contact du site Davantage Internet ou par téléphone au 0 892 699 114 (de 8H à 21H du lundi au samedi, appel gratuit depuis une ligne fixe France Télécom. Si l'appel est passé depuis la ligne d'un autre opérateur, consultez ses tarifs).

ARTICLE 10. MODIFICATION DU PROGRAMME

Les conditions générales disponibles sur le site Davantage internet sont les seules applicables au programme.

France Télécom se réserve la possibilité de modifier les conditions du Programme Davantage Internet. Le Bénéficiaire sera informé de toute modification un (1) mois avant l'entrée en vigueur de la modification.

ARTICLE 11. CLÔTURE DU COMPTE

11.1 Clôture de compte à l'initiative du Bénéficiaire

Le Bénéficiaire peut à tout moment demander la clôture de son Compte fidélité sur le site Davantage Internet.

Le changement, par le Bénéficiaire, de son offre Internet Haut débit Orange au profit d'une offre non éligible au programme entraîne automatiquement la clôture du compte de fidélité Davantage Internet.

11.2 Clôture de compte fidélité à l'initiative de France Télécom

France Télécom se réserve la possibilité de mettre fin au programme Davantage Internet. Dans ce cas, France Télécom en informera le Bénéficiaire trois (3) mois à l'avance afin de permettre au client d'échanger ses points contre des cadeaux. Cette information sera communiquée au Bénéficiaire par courrier électronique à l'adresse indiquée lors de l'adhésion au programme.

La modification, l'interruption ou la fin du programme n'ouvre droit à aucune indemnité de quelque nature qu'elle soit. Toutefois, en cas d'interruption ou de cessation, toute demande de cadeau effectuée avant la date figurant sur le courrier ou courrier électronique sera honorée.

La violation des présentes conditions générales ainsi que toute tentative d'obtention frauduleuse des points entraînera la clôture du compte de fidélité Davantage Internet après l'envoi d'une mise en demeure adressée par Lettre Recommandée avec Avis de Réception, restée sans effet pendant un délai de 3 jours à compter de sa présentation.

La suspension de l'abonnement ou la mise en recouvrement de l'abonnement Orange Internet pour quelque raison que ce soit entraîne la suspension du compte du programme Davantage Internet, ce qui signifie que le Bénéficiaire conserve les points acquis et continue à acquérir de nouveaux points mais le Bénéficiaire ne pourra convertir ses points en cadeau qu'au moment de la régularisation de la situation et de la levée de la suspension.

11.3 Effets de la clôture du compte

La clôture du compte entraîne la perte du bénéfice des points acquis. A compter de la clôture, le Bénéficiaire ne pourra plus convertir ses points en cadeaux.

ARTICLE 12. INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'opposition, d'accès et de rectification aux données vous concernant.

Vos données sont exclusivement destinées à France Télécom et ne sont pas communiquées à des sociétés tierces.